



Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 16

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 05 mars 2020 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents :

cpl Christian PAUL-LOUBIERE
jt Jacky TARANNE
js Jean SEIGNEURY
pm Pascal MARTIN
ceh Chantal CHEVALLIER
eco Corinne CÔME
mg Monique GAUTIER
gn Guy NORMAND
ppe Pierre PERTHUIS

ppi Patrice PICHOT
jld
jb Ghislaine BUARD
pcl Pascal CLERET
sr Sophie RIDET
il Isabelle LAUZON
nhg
sb
ldm Isabelle DELISLE-MARTIN
vc Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Louis DOUSSET à Jacky TARANNE ;

Absents excusés : Nathalie HUBERT-GABERT

Absents : Stéphane BEAUSSIER ;

Secrétaire de séance : Isabelle LAUZON

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2020 n'appelle aucune modification et est approuvé, après vote, à l'unanimité des membres du conseil municipal.

2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) Approbation du compte de gestion 2019 et vote du compte administratif 2019

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

Il demande au Conseil Municipal de les approuver, après avoir constaté l'exactitude des comptes avec ceux du Trésorier Principal, au regard du compte de gestion 2019.

Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité :

- les résultats portés sur le compte de gestion pour l'année 2019,
- le compte administratif de l'année 2019, du budget principal, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus au Trésorier Principal de Chartres Métropole pour son compte de gestion de l'exercice 2019.

Les résultats de ce compte administratif seront, en conséquence, repris au budget primitif 2020 de la commune.

b) Affectation des résultats du budget général de la commune

La balance des comptes de la section d'investissement du budget de la commune de Jouy de l'exercice N-1 (2019) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 112.606,86 €,

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 112.606,86 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde (excédent de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement), soit **271.280,87 € - 112.606,86 € = 158.674,01 €**, sera reporté en recette à la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du budget général au 31 décembre 2019,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2020 du budget général de la commune.

c) Vote des taux des impôts locaux

Le Maire indique que la commune n'a pas encore été destinataire de l'état 1259 COM permettant de déterminer le produit fiscal attendu, pour 2020, pour autant les informations ont été transmises de manière informelle.

Il fait également état de la réforme de la fiscalité directe locale et rappelle que d'ici 2023, tous les foyers, occupant un logement, seront exonérés de cette taxe d'habitation. Suite à cette réforme, la loi de finances pour 2020 prévoit le gel des taux d'imposition de la taxe d'habitation 2020 par rapport à ceux votés en 2019.

Pour autant, cette réforme prévoit :

- une actualisation des bases, point important et capital pour les collectivités territoriales, lorsque l'on sait que le chapitre 73 - impôts et taxes représente la part la plus importante des

recettes d'une commune. Pour la commune de JOUY, sur le budget 2020, le pourcentage des impôts et taxes représente environ 50 % des recettes estimées,

- une compensation de l'Etat pour les collectivités territoriales, au regard du taux de 2017, afin d'éviter l'effet d'aubaine. Cette compensation évoluera donc en fonction de l'actualisation des bases, en cas, notamment, de nouvelles constructions.

Il rappelle que l'autonomie financière locale est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration depuis la constitution, en son article 72-2, qui cite notamment que *«les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources»*.

Depuis 2010, les réformes successives vont à l'encontre du principe de cette constitution, puisque les collectivités perdent de plus en plus la maîtrise des taux (taxe professionnelle, taxe d'habitation). En 2020, seul le pouvoir de décision des taux du foncier bâti et non bâti sera conservé par les collectivités locales, si tant est qu'elles respectent la règle de lien, c'est-à-dire, appliquer le même taux d'augmentation au foncier bâti et non bâti.

Le Maire fait un rappel des bases de l'année 2019 :

Taxe d'habitation : 1.947.547
Taxe Foncière bâti : 1.633.802
Taxe Foncière non bâti : 109.156

Pour un produit perçu de 580.727 € au compte 73111

Bases officielles estimées pour 2020 avant réception de l'état 1259 COM :

Taxe d'habitation : 1.969.000
Taxe Foncière bâti : 1.649.000
Taxe Foncière non bâti : 110.300

Produit 2020 estimé, avec une reconduction des taux 2019 : 586.175 €

Au regard des éléments précédemment communiqués, sachant que la dernière hausse a eu lieu, sur la commune de JOUY, en 2018, la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux du foncier bâti et non bâti.

Ainsi, le Maire demande aux conseillers, l'autorisation de reconduire les taux de 2019, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 17,89 %
Taxe foncière (non bâti) : 36,91 %

Pour rappel le taux de la taxe d'habitation étant de 12,72 %

Après délibération et vote, à l'unanimité, les conseillers acceptent la reconduction des taux du foncier bâti et non bâti de 2019 pour 2020, soit :

Taxe foncière (bâti) : 17.89 %

Taxe foncière (non bâti) : 36,91 %

Taxe d'habitation : 12.72 % (rappel)

Ces taux seront notifiés aux services fiscaux sur l'état 1259 COM, dès réception.

d) Vote du budget primitif 2020 du budget principal de la commune de JOUY

Le Maire présente la section de fonctionnement du budget 2020 prenant en compte la reconduction des taux d'imposition des taxes locales de 2019 vers 2020 et le vote des reprises des résultats de l'année 2019.

Il commente les postes les plus importants.

Il indique que les recettes imputées aux comptes 73 et 74 seront à réajuster en cours d'année, les chiffres définitifs ne nous ayant pas été transmis au moment de la réalisation de ce budget.

Il précise que Chartres Métropole a reconduit le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 91.260,00 €, ce qui n'est pas négligeable.

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à 1.332.440 € (cf tableau joint).

Il présente ensuite la section d'investissement du budget 2020, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - dont une partie en restes à réaliser de 2.830,00 € en dépenses, complétées par 58.970,00 € en dépenses nouvelles et 208.828,14 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours :
 - intégrant les restes à réaliser pour 181.084,54 € en dépenses et 137.659,75 € en recettes, avec un complément pour 2020 de 147.285,46 € en dépenses et 74.395,25 € en recettes.
- Les nouveaux programmes proposés :
 - à hauteur de 184.367,93 € en dépenses et 70.140,00 € en recettes.

Il revient sur les emprunts contractés sur le budget principal, l'annuité passe de 103.556,02 € en 2017 à 2.393,84 € en 2022. Il insiste sur le fait que les dépenses d'investissement ont été bien maîtrisées, d'autant que sur la même période la commune de JOUY a enregistré une baisse considérable la Dotation Globale de Fonctionnement de 2011 à 2019.

Le Maire fait état des emprunts contractés par la commune ; Il indique que la commune a retrouvé sa capacité d'emprunter puisqu'en 2020 l'annuité n'est plus que de 44.858,10 €, elle passera à 23.826,95 € en 2021 contre une annuité de 107.239,01 € en 2014. De ce fait, il

propose d'envisager de contracter un nouvel emprunt de 150.000,00 € pour financer les travaux de voirie prévus sur 2020.

Le Maire fait également lecture de l'annexe **A1** du budget principal, précisant le détail du montant des subventions qui seraient versées aux associations au titre de l'année 2020.

Il apporte des précisions quant au versement de ces subventions aux associations.

- Conformément à la législation, les subventions versées aux associations sont soumises à un contrôle par la commune. S'agissant des fonds publics, le Maire est responsable de leur affectation,
- Par ailleurs, bien que les crédits soient ouverts à l'article 6574 pour un montant global de 23.000 euros, la ventilation des subventions accordées aux associations ne pouvant se faire qu'à réception d'éléments financiers notamment bilan financier et budget prévisionnel,
- Au vu des documents qui ont été transmis, une commission s'est réunie et a étudié une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des besoins de chaque association.

Le Maire rappelle, à nouveau, sa volonté de continuer à soutenir les associations, mais demande à chacun d'adapter une discipline en prenant conscience des restrictions budgétaires continues qui s'imposent à tous.

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2019 (compte 001) pour la section d'investissement à - 66.352,07 €,
- l'affectation obligatoire nécessaire pour équilibrer cette même section (compte 1068) d'un montant de 112.606,86 €,
- les dépenses et recettes obligatoires, les programmes en cours et les nouveaux proposés,

le Maire propose de prélever la somme de 37.260,00 € sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 640.890,00 €.

Le montant total du budget de la commune pour l'année 2020 en dépenses et recettes s'élève à 1.973.330,00 € pour les deux sections.

Les conseillers, après avoir votés, adoptent à l'unanimité ce budget primitif 2020, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 1.973.330,00 €, dont les subventions à verser aux associations, telles que présentées.

3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LA COMMUNE

a) Approbation du compte de gestion 2019 et vote du compte administratif 2019

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du moulin de Lambouray de la commune de JOUY.

Il demande au Conseil Municipal de les approuver, après avoir constaté l'exactitude des comptes avec ceux du Trésorier Principal, au regard du compte de gestion 2019.

Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité :

- les résultats portés sur le compte de gestion pour l'année 2019,
- le compte administratif de l'année 2019, du budget annexe du moulin de Lambouray, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus au Trésorier Principal de Chartres Métropole pour son compte de gestion de l'exercice 2019.

Les résultats de ce compte administratif seront en conséquence repris au budget primitif 2020 du budget annexe du moulin de Lambouray de la commune.

b) Affectation des résultats du budget annexe moulin de Lambouray

La balance des comptes de la section d'investissement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice N-1 (2019) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 66.714,38 €,

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 4.046,96 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde de la section de fonctionnement étant de zéro (excédent de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement, soit $4.046,96 \text{ €} - 4.046,96 \text{ €} = 0 \text{ €}$), il n'y aura pas de report au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du budget annexe du moulin de Lambouray au 31 décembre 2019,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2020 du budget annexe du moulin Lambouray de la commune de JOUY.

c) Vote du budget primitif 2020 du budget annexe du moulin de Lambouray

Jacky TARANNE présente la section de fonctionnement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice 2020 tenant compte de la reprise des résultats de l'année 2019.

Il commente les postes les plus importants.

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à 129.920 € (cf tableau joint).

Toutefois, un réajustement doit être apporté sur deux comptes, par rapport aux documents joints à la convocation, à savoir : le compte 6063 qui passe de 1.000 € à 990 € et le compte 661122 (du chapitre 66) qui doit être abondé de 10 € supplémentaires.

Il présente ensuite la section d'investissement du budget primitif 2020, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - pour 25.140,00 € en dépenses nouvelles et 13.463,04 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours n'étant pas mouvementés,
- Les nouveaux programmes proposés :
 - à hauteur de 5,62 € en dépenses imprévues.

Le Maire indique qu'après une année 2019 relativement compliquée au niveau des locations puisqu'un taux de 17 % a été enregistré sur les locations des week-ends, en contrepartie dix séminaires ont été comptabilisés, secteur en hausse, le taux de location des week-ends sur 2020 est déjà de 44 % ce qui est une bonne nouvelle. L'objectif de 2020 est à la fois de revenir au taux de 2013 à 2015 qui tournait autour de 60 % pour les mariages et faire mieux que 2019 pour les séminaires.

Tout est mis en place pour y parvenir, l'harmonisation des tarifs a déjà été réalisée, la partie promotion pour une meilleure commercialisation est sur le point d'être finalisée (plaquette/page facebook/montage vidéo), les partenariats avec certains prestataires sont également en cours.

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2019 pour la section d'investissement à -66.714,38 € (compte 001),
- l'affectation obligatoire nécessaire pour alimenter la section d'investissement, à hauteur du solde disponible de la section de fonctionnement (compte 1068) d'un montant de 4.046,96 €,
- les dépenses et recettes obligatoires, les nouveaux programmes proposés,

Le Maire propose de prélever la somme de 74.350,00 € sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 et vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 91.860,00 €.

Le montant total du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'année 2020 en dépenses et en recettes s'élève à 221.780,00 € pour les deux sections.

Les conseillers, après avoir votés, à l'unanimité :

- acceptent le transfert de 10 € du compte 6063 au compte 66112 (ou 661122 détaillé),
- adoptent ce budget primitif 2020, tel que présenté, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 221.780,00 €.

4) CREATIONS DE POSTES AU TITRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Chantal CHEVALLIER fait un petit rappel des possibilités d'évolution de carrière pour un agent fonctionnaire territorial :

La carrière des agents territoriaux peut évoluer selon modalités suivantes :

- L'avancement d'échelon,
- L'avancement de grade,
- La promotion interne,
- Le changement de cadre d'emploi.

Un agent peut passer au grade supérieur s'il remplit certaines conditions d'ancienneté et/ou a réussi un examen professionnel. Cet avancement n'est pas automatique. La décision revient à la collectivité.

Chantal CHEVALLIER souligne que l'avancement de grade ou la promotion interne, ne sont pas une obligation pour l'employeur, mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle d'un agent au regard des besoins de la collectivité et la nécessité de respecter l'adéquation entre les grades et les missions confiées. Il n'existe aucun droit pour l'agent à bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

A la Mairie de Jouy, les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté bénéficient de l'avancement de grade si on peut considérer qu'ils ont une bonne maîtrise de leur poste, remplissent bien leurs missions, ont fait la preuve de leur autonomie (au regard de leur grade) et que la nature de leur poste le justifie.

Chaque poste étant créé par délibération du Conseil municipal avec un grade précis, pour tout avancement de grade, promotion interne ou changement de cadre d'emploi, il faut créer un nouveau poste correspondant au nouveau grade (c'est de la compétence du Conseil municipal, selon l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984) puis supprimer l'ancien poste (c'est de la compétence du Comité technique).

Cette année, plusieurs agents pourraient prétendre à un avancement de grade. C'est pourquoi l'ouverture, des postes suivants, est proposée au Conseil Municipal :

- Un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 h 00 hebdomadaires.
- Un poste de garde champêtre Chef Principal à 35 h 00 hebdomadaires

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la délibération n° CJ 40 du 19/06/2007 relative à la fixation des taux pour les avancements de grades

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture, à compter du 1^{er} avril 2020 :

- d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 h 00 hebdomadaires,
- d'un poste permanent de garde champêtre chef Principal à 35 h 00 hebdomadaires,

5) RECTIFICATION, POUR ERREUR MATERIELLE, DE LA DELIBERATION N° DCM 2019-054 POUR ACQUISITION DE PARCELLES

Jacky TARANNE revient sur la délibération n° DMC 2019-054 du 17 octobre 2019 concernant l'acquisition de parcelles notamment l'acquisition d'une bande de la parcelle AB315, située en bordure de route sur un emplacement réservé, afin de créer un trottoir.

Il s'agit ici rectifier le numéro de l'emplacement réservé qui concerne le numéro 17 et non pas le 16 comme précédemment indiqué sur la délibération DCM 2019-054.

Après délibération et vote, cette rectification matérielle est adoptée à l'unanimité des conseillers.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Permanences du premier tour des élections municipales le dimanche 15 mars 2020
- b) *Dossier en cours* :
Patrice PICHOT fait état de l'avancement du dossier raccordement au tout à l'égout des habitants de la rue des Larris et notamment la difficulté d'obtenir un rendez-vous avec l'agence du Bassin. Il souligne, toutefois, le côté positif à savoir le soutien de Chartres Métropole dans les démarches engagées par la commune.

La séance est levée à 21 h 10

Le Maire,



Christian PAUL-LOUBIERE



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Budget Principal Commune de Jouy
exercice 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<u>Investissement</u>	228 287,14	283 290,07	55 002,93
<u>Fonctionnement</u>	1 096 428,11	1 217 166,63	120 738,52
<u>Totaux</u>	1 324 715,25	1 500 456,70	175 741,45

Résultat de clôture de l'exercice 2018

	Résultat de clôture exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement - Exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture - Exercice 2019
<u>Investissement</u>	-121 355,00		55 002,93	001 -66 352,07
<u>Fonctionnement</u>	332 738,66	182 196,31	120 738,52	271 280,87
<u>Totaux</u>	211 383,66		175 741,45	204 928,80

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 183 914,54
Montant des recettes : 137 659,75

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) : -66 352,07
Restes à réaliser, dépenses : 183 914,54
Restes à réaliser, recettes : 137 659,75

BESOIN DE FINANCEMENT : 112 606,86

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 112 606,86 €

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix re: 158 674,01

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 158 674,01

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) :

05/02/2020

Le Maire,

Le comptable

Christian PAUL-LOUBIERE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	417 080,00	0,00	445 680,00	445 680,00	445 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	641 800,00	0,00	645 380,00	645 380,00	645 380,00
014	Atténuations de produits	8 890,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
65	Autres charges de gestion courante	111 230,00	0,00	126 365,00	126 365,00	126 365,00
Total des dépenses de gestion courante		1 176 780,00	0,00	1 222 125,00	1 222 125,00	1 222 125,00
66	Charges financières	1 520,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
67	Charges exceptionnelles	350,00	0,00	350,00	350,00	350,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 200,00		60 045,00	60 045,00	60 045,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 258 850,00	0,00	1 294 320,00	1 294 320,00	1 294 320,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	83 090,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	860,00		860,00	860,00	860,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		83 950,00		38 120,00	38 120,00	38 120,00
TOTAL		1 342 800,00	0,00	1 332 440,00	1 332 440,00	1 332 440,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 332 440,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	47 000,00	0,00	25 770,00	25 770,00	25 770,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	174 310,00	0,00	169 590,00	169 590,00	169 590,00
73	Impôts et taxes	711 470,00	0,00	716 190,00	716 190,00	716 190,00
74	Dotations, subventions et participations	219 420,00	0,00	221 580,00	221 580,00	221 580,00
75	Autres produits de gestion courante	32 050,00	0,00	35 125,99	35 125,99	35 125,99
Total des recettes de gestion courante		1 184 250,00	0,00	1 168 255,99	1 168 255,99	1 168 255,99
76	Produits financiers	7,65	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	5 510,00	5 510,00	5 510,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 192 257,65	0,00	1 173 765,99	1 173 765,99	1 173 765,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 192 257,65	0,00	1 173 765,99	1 173 765,99	1 173 765,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 158 674,01

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 332 440,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	38 120,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

unité monétaire : Euro

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
D	001	REPRISE DES RESULTATS N-1			66 352,07 €		66 352,07	0,00	
R	1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				112 606,86	0,00	112 606,86	
		DEPENSES OBLIGATOIRES							
		<i>Remboursement Capital des Emprunts</i>	0,00	0,00	58 560,00	150 830,00	58 560,00	150 830,00	
M/R	1641	Emprunts			37 250,00	150 000,00	37 250,00	150 000,00	
M/R	165	Dépôt et cautionnement			460,00	830,00	460,00	830,00	
D	1678	Autres emprunts et dettes	0,00		3 900,00		3 900,00	0,00	
D	16818	Autres prêteurs			16 950,00		16 950,00	0,00	
	O24	<i>produits de cessions</i>	0,00	0,00	0,00	998,14	0,00	998,14	
	o24	<i>produits de cessions</i>				998,14	0,00	998,14	
	O40	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	0,00	860,00	0,00	860,00	
R	2804182 (040)	<i>Amortissement : Autres Org publics</i>				210,00	0,00	210,00	
R	28041582 (040)	<i>Amortissement : Autres Org publics</i>				650,00	0,00	650,00	
	O41	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
R	1678(041)	<i>Autres (subvention RSEIPC)</i>				0,00	0,00	0,00	
R	1328	<i>Autres</i>				0,00	0,00	0,00	
D	2111	Terrains nus			0,00		0,00	0,00	
D	2041582(041)	Réseaux d'électrification			0,00		0,00	0,00	
		<i>Hors opération</i>	2 830,00	0,00	410,00	56 140,00	3 240,00	56 140,00	
D	2111	Terrains nus	2 830,00		410,00		3 240,00	0,00	
R	10226	<i>Taxe aménagement</i>				35 000,00	0,00	35 000,00	
R	10222	<i>FCTVA (dépenses N-2)</i>				21 140,00	0,00	21 140,00	
						0,00	0,00		
SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES			2 830,00	0,00	58 970,00	208 828,14	61 800,00	208 828,14	

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2020**

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
			DEPENSES (0)	RECETTES	DEPENSES (0)	RECETTES	DEPENSES (0)	RECETTES	
		<u>PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP</u>							
	1607	<u>Numérisation actes état civil</u>	456,00	0,00	4,00	0,00	460,00	0,00	
D	2188	Autres immobilisations	456,00		4,00		460,00	0,00	
	1702	<u>Travaux rénovation sanitaires élémentaires et sécurisation école primaire</u>	0,00	3 410,00	0,00	0,00	0,00	3 410,00	
R	1323	Département (DETR 2017)		3 410,00			0,00	3 410,00	
	1703	<u>Travaux cimetière/église</u>	0,00	2 318,25	0,00	1,75	0,00	2 320,00	
R	1323	Département (FDI 2017)		2 318,25		1,75	0,00	2 320,00	
	1714	<u>Reprise de concessions cimetière (1ère tranche)</u>	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2017)		1 400,00		0,00	0,00	1 400,00	
	1801	<u>Remise en état ateliers et arsenal</u>	25 679,12	11 583,00	20,88	7,00	25 700,00	11 590,00	
D	21318	Autres bâtiments publics	25 679,12		20,88		25 700,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		6 737,00		3,00	0,00	6 740,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2018)		4 846,00		4,00	0,00	4 850,00	
	1802	<u>Rénovation mur soutènement vannages</u>	1 361,76	7 837,00	8,24	3,00	1 370,00	7 840,00	
D	2138	Autres constructions	1 361,76		8,24		1 370,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		4 570,00		0,00	0,00	4 570,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2018)		3 267,00		3,00	0,00	3 270,00	
	1804	<u>Rénovation école de JOUY</u>	1 002,07	10 760,00	7,93	0,00	1 010,00	10 760,00	
D	21312	Bâtiments scolaires	1 002,07		7,93		1 010,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2018)		5 450,00			0,00	5 450,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		5 310,00			0,00	5 310,00	
	1805	<u>Mise aux normes église de JOUY</u>	4 800,00	1 760,00	0,00	0,00	4 800,00	1 760,00	
D	21318	Autres bâtiments publics	4 800,00				4 800,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2018)		560,00			0,00	560,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		1 200,00			0,00	1 200,00	
	1808	<u>Installation d'une aire de jeux pour enfants</u>	7 800,00	0,00	19 000,00	11 140,00	26 800,00	11 140,00	
D	2138	Autres constructions	7 800,00		19 000,00		26 800,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2020)				4 460,00	0,00	4 460,00	
R	13251	GFP de rattachement (FDC 2020)				6 680,00	0,00	6 680,00	
	1809	<u>3ème révision complète du PLU</u>	18 739,71	10 500,00	0,29	0,00	18 740,00	10 500,00	
D	202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation	18 739,71		0,29		18 740,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2019)		6 125,00			0,00	6 125,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		4 375,00			0,00	4 375,00	
	1813	<u>Réfection eaux pluviales rues des Larris et Gare</u>	0,00	11 080,00	0,00	0,00	0,00	11 080,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		6 460,00			0,00	6 460,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2018)		4 620,00			0,00	4 620,00	

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	1814	<u>Création d'un auvent au musée</u>	8 190,00	4 332,50	0,00	7,50	8 190,00	4 340,00	
D	21318	Autres bâtiments publics	8 190,00		0,00		8 190,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2018)		2 890,00			0,00	2 890,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2018)		1 442,50		7,50	0,00	1 450,00	
	1817	<u>Relevés topographiques et plaques numérotation cimetière</u>	1 160,00	1 150,00	0,00	0,00	1 160,00	1 150,00	
D	21316	Equipements du cimetière	1 160,00				1 160,00	0,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2018)		1 150,00			0,00	1 150,00	
	1818	<u>Remise en état talus rue Berchères</u>	6 420,00	16 660,00	0,00	0,00	6 420,00	16 660,00	
D	2152	Installations de voirie	6 420,00		0,00		6 420,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2019)		5 230,00			0,00	5 230,00	
R	1323	Département (FDI 2019)		8 330,00			0,00	8 330,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		3 100,00			0,00	3 100,00	
	1901	<u>Remplacement du défibrillateur du complexe sportif</u>	1 285,20	970,00	4,80	0,00	1 290,00	970,00	
D	2188	Autres immobilisations corporelles	1 285,20		4,80		1 290,00	0,00	
R	1328	Autres (CNP ASSURANCES 2019)		970,00			0,00	970,00	
	1902	<u>Salle polyvalente - accessibilité</u>	0,00	799,00	0,00	1,00	0,00	800,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		799,00		1,00	0,00	800,00	
	1903	<u>Travaux de voirie - signalisation horizontale</u>	68 546,40	26 610,00	3,60	0,00	68 550,00	26 610,00	
D	2152	Installation de voirie (signalisation horizontale)	68 546,40		3,60		68 550,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2019)		6 460,00			0,00	6 460,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		20 150,00			0,00	20 150,00	
	1904	<u>Travaux école - remplacement fenêtres et réfection toiture</u>	7 893,60	21 565,00	6,40	0,00	7 900,00	21 565,00	
D	21312	Bâtiments scolaires	7 893,60		6,40		7 900,00	0,00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2019)		13 545,00		0,00	0,00	13 545,00	
R	1323	Département (FDI 2019)		8 020,00		0,00	0,00	8 020,00	
	1905	<u>Remplacement mobilier salle de conseil de la mairie</u>	0,00	1 375,00	0,00	5,00	0,00	1 380,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		1 375,00		5,00	0,00	1 380,00	
	1906	<u>Relève de 42 tombes au cimetière de JOUY</u>	16 632,28	3 550,00	7,72	0,00	16 640,00	3 550,00	
D	21316	Equipement du cimetière	16 632,28		7,72		16 640,00	0,00	
R	1327	Budget communautaire (FDC 2019)		3 550,00			0,00	3 550,00	
	1911	<u>Acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école</u>	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	
D	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00				1 000,00	0,00	
	1912	<u>Travaux de voirie rue de Berchères</u>	3 118,40	0,00	127 921,60	63 230,00	131 040,00	63 230,00	
D	2152	Installations de voirie	3 118,40		127 921,60		131 040,00	0,00	
R	1323	Département (FDI 2020)				30 000,00	0,00	30 000,00	
R	13251	GFP de rattachement (FDC 2020)				33 230,00	0,00	33 230,00	

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	1913	Acquisition d'une licence IV	7 000,00	0,00	300,00	0,00	7 300,00	0,00	
D	2088	Autres immobilisations incorporelles	7 000,00		300,00		7 300,00	0,00	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER			181 084,54	137 659,75	147 285,46	74 395,25	328 370,00	212 055,00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR			183 914,54	137 659,75			Solde RAR		-46 254,79

PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES										
	2001	Travaux de réfection de chaussée rue bout aux anglais/chemin près/accès moulin	0,00	0,00	108 490,00	45 200,00	108 490,00	45 200,00		
D	2152	Installations de voirie			108 490,00		108 490,00	0,00		
R	13251	GFP de rattachement (FDC 2020)				45 200,00	0,00	45 200,00		
	2002	Travaux voirie rue du cimetière et accès Zone Artisanale	0,00	0,00	59 870,00	24 940,00	59 870,00	24 940,00		
D	2152	Installations de voirie			59 870,00		59 870,00	0,00		
R	13251	GFP de rattachement (FDC 2020)				24 940,00	0,00	24 940,00		
	2003	Aménagement extérieur	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00		
D	2158	Autres installations			3 000,00		3 000,00	0,00	jardinières pour fleurissement	
							0,00	0,00		
	2004	Travaux école	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00		
D	2184	Mobilier			3 000,00		3 000,00	0,00		
							0,00	0,00		
H.O.		Dépenses imprévues	0,00	0,00	10 007,93	0,00	10 007,93	0,00		
D	020	dépenses imprévues			10 007,93		10 007,93	0,00	maxi 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles (Hors RAR)	
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES			0,00	0,00	184 367,93	70 140,00	184 367,93	70 140,00		

REPORT										
Reprise des Résultats n-1			0,00	0,00	66 352,07	0,00	66 352,07	0,00		
Affectation obligatoire					0,00	112 606,86	0,00	112 606,86		
Sous-total (1)			2 830,00	0,00	58 970,00	208 828,14	61 800,00	208 828,14		
Sous-total (2)			181 084,54	137 659,75	147 285,46	74 395,25	328 370,00	212 055,00		
Sous-total (3)			0,00	0,00	184 367,93	70 140,00	184 367,93	70 140,00		
TOTAL GENERAL			183 914,54	137 659,75	456 973,46	465 970,25	640 890,00	603 630,00		
SOLDE POSITIF										
SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)								37 260,00		
BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT							640 890,00	640 890,00		



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

AU BUDGET MOULIN 2020

Budget Moulin Commune de Jouy
exercice 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<u>Investissement</u>	23 850,49	16 490,01	-7 360,48
<u>Fonctionnement</u>	40 962,33	62 267,51	21 305,18
<u>Totaux</u>	64 812,82	78 757,52	13 944,70

Résultat de clôture de l'exercice 2018

	Résultat de clôture exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement - Exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture - Exercice 2019
<u>Investissement</u>	-59 353,90		-7 360,48	001 -66 714,38
<u>Fonctionnement</u>	-17 258,22	0,00	21 305,18	4 046,96
<u>Totaux</u>	-76 612,12		13 944,70	-62 667,42

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 0,00
Montant des recettes : 0,00

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) : -66 714,38
Restes à réaliser, dépenses : 0,00
Restes à réaliser, recettes : 0,00

BESOIN DE FINANCEMENT : 66 714,38

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 4 046,96 €

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix reten 0,00

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 0,00

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) : 0,00

04/02/2020

Le Maire,

Le comptable

Christian PAUL-LOUBIERE

unité monétaire : Euro

N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
001	REPRISE DES RESULTATS N-1	0,00		66 714,38		66 714,38	0,00	
1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				4 046,96	0,00	4 046,96	
	DEPENSES OBLIGATOIRES							
	<i>Remboursement Capital des Emprunts</i>	0,00	0,00	24 680,00	3,04	24 680,00	3,04	
1641	Emprunt			24 680,00		24 680,00	0,00	
165	Dépôt et cautionnement				3,04	0,00	3,04	
OS	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	0,00	13 460,00	0,00	13 460,00	
28128	Autres agencements et aménagement terrains				125,00	0,00	125,00	
28131	Bâtiments				11 100,00	0,00	11 100,00	
28135	Installations générales				1 530,00	0,00	1 530,00	
28138	Autres constructions				70,00	0,00	70,00	
28184	Mobilier				635,00	0,00	635,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						0,00	0,00	
O40	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0,00	0,00	460,00	0,00	460,00	0,00	
13915	Budget communautaire et fonds structurels			240,00		240,00	0,00	
13917	Budget communautaire et fonds structurels			220,00		220,00	0,00	
						0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES		0,00	0,00	25 140,00	13 463,04	25 140,00	13 463,04	
	PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR		0,00	0,00	Solde RAR				0,00
	PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES							
H.O.	<i>Dépenses imprévues</i>	0,00	0,00	5,62	0,00	5,62	0,00	
020				5,62		5,62	0,00	maxi 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles (Hors RAR)
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES		0,00	0,00	5,62	0,00	5,62	0,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 460,00	0,00	25 030,00	25 020,00	25 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		25 670,00	0,00	25 240,00	25 230,00	25 230,00
66	Charges financières	16 720,00	0,00	15 660,00	15 670,00	15 670,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 130,00		1 210,00	1 210,00	1 210,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		44 520,00	0,00	42 110,00	42 110,00	42 110,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	66 880,00		74 350,00	74 350,00	74 350,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	13 460,00		13 460,00	13 460,00	13 460,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		80 340,00		87 810,00	87 810,00	87 810,00
TOTAL		124 860,00	0,00	129 920,00	129 920,00	129 920,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

129 920,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ⁿ de servic		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	123 640,00	0,00	109 460,00	109 460,00	109 460,00
Total des recettes de gestion des services		123 640,00	0,00	109 460,00	109 460,00	109 460,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		124 640,00	0,00	129 460,00	129 460,00	129 460,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	220,00		460,00	460,00	460,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220,00		460,00	460,00	460,00
TOTAL		124 860,00	0,00	129 920,00	129 920,00	129 920,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

129 920,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	87 350,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2020**

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2020		OBSERVATIONS
			DEPENSES (1)	RECETTES	DEPENSES (1)	RECETTES	DEPENSES (1)	RECETTES (1)	
		REPORT							
		Reprise des Résultats n-1	0,00	0,00	66 714,38	0,00	66 714,38	0,00	
		Affectation obligatoire	/	/		4 046,96	0,00	4 046,96	
		Sous-total (1)	0,00	0,00	25 140,00	13 463,04	25 140,00	13 463,04	
		Sous-total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Sous-total (3)	0,00	0,00	5,62	0,00	5,62	0,00	
		TOTAL GENERAL	0,00	0,00	91 860,00	17 510,00	91 860,00	17 510,00	
SOLDE POSITIF									
SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)								74 350,00	
BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT							91 860,00	91 860,00	

(1) Montants HT